

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5456

présenté par

M. Causse, rapporteur thématique

à l'amendement n° 3976 de Mme Kerbarh

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« depuis plus de deux ans, »

le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer la durée pendant laquelle un bien doit être inutilisé avant qu'il puisse être considéré comme une friche.